Envoyé en préfecture le 05/11/2020 Reçu en préfecture le 05/11/2020

ID: 022-200043677-20201028-D539-DE

Affiché le 06/11/2020

DÉLIBÉRATION N° 2020/D539



PRÉSENTATION DE KERVAL CENTRE ARMOR SUR LA BASE **DU RAPPORT ANNUEL 2019**

KERVAL CENTRE ARMOR, syndicat mixte fermé est compétent pour la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (transport, traitement et valorisation). En 2019, le périmètre de la collectivité couvre 145 communes pour un total de 320 000 habitants. Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président du syndicat doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Ce rapport contient notamment les informations sur le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les recettes et dépenses du service par flux de déchets.

Le rapport précise, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives. Après présentation aux membres du Comité Syndical, le présent rapport, sera mis à la disposition du public sur le site internet de KERVAL et transmis aux présidents de chaque collectivité adhérente.

Les membres du comité syndical prennent acte,

DE LA PRÉSENTATION du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, de sa communication aux collectivités adhérentes et de sa diffusion sur le site internet.

> POUR EXTRAIT CONFORME A PLOUFRAGAN, le 28 OCTOBRE 2020

> > Le Président

ID: 022-200043677-20201028-D539-DE

COMITÉ SYNDICAL N°3/2020 LE 28 OCTOBRE 2020

Convocation du 16 octobre 2020

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt le vingt-huit octobre à dix-sept heures les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Rémy MOULIN

	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	26	26
Membres suppléants	0	0
Procuration		0
	26	26

<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : Mr Jean-Luc COUELLAN

MEMBRES TITULAIRES				MEMBRES SUPPLÉANTS
	NOM	PRÉNOM	Présent	SUPPLÉANCE OU PROCURATION
	LE JAN	Yvon	Présent (e)	
LOUDÉAC	THOMAS	Gilles		
COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE	DABOUDET	Gérard		
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	Présent (e)	
LAMBALLE	COUELLAN	Jean-Luc	Présent (e)	
	MOISAN	Éric	Présent (e)	
	HERCOUET	Philippe	Présent (e)	
	BARBO	Jean-Luc	Présent (e)	
TERRE ET MER	ALLAIN	Jérémy	Présent (e)	
I ERRE ET IVIER	BERTRAND	Denis	Présent (e)	
	GOUEZIN	Alain		
	ALLAIN	Marie-Paule		
LEFF ARMOR	GEFFROY	Jean-Michel	Présent (e)	
	PRIGENT	Dominique	Présent (e)	
CONANALINIALITÉ	MEURO	Jérémy	Présent (e)	
COMMUNAUTÉ	LE VAILLANT	Jean-Paul	Présent (e)	
	MOULIN	Rémy	Présent (e)	
	RAOULT	Loïc	Présent (e)	
	LE MAÎTRE	Christian	Présent (e)	
	GALLERNE	Pascale	Présent (e)	
	PRIDO	Pascal	Présent (e)	
	LE NOANE	Gaël	Présent (e)	
	RAOULT	Roland		
SAINT BRIEUC	LAPORTE	Pascal	Présent (e)	
ARMOR	GENIN	Chloé		
	LE BUHAN	Didier	Présent (e)	
AGGLOMÉRATION	SÉRANDOUR	Marcel	Présent (e)	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël	Présent (e)	
	LOYER	Jean-Yves	Présent (e)	
	POILBOUT	Corentin		
	LE GUERN	François		
	QUELEN	Marcel	Présent (e)	
DINAN	VILT	Gérard	Présent (e)	
AGGLOMÉRATION	LAYEC	Claude	Présent (e)	